



MONTAGE ET UTILISATION D'ECHAFAUDAGES

Selon les recommandations R408 R457

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances et le savoir-faire pour faciliter les opérations de montage et démontage d'échafaudages roulants et sur pied en développant les réflexes sécurité des exécutants, en accord avec les recommandations R408 et R457 de la CNAMTS*. Accroître les connaissances des participants dans l'utilisation des échafaudages.

*Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

PUBLIC :

Toute personne amenée à utiliser un échafaudage dans le cadre de son activité professionnelle.

PRE-REQUIS :

Maîtriser la langue française
Aptitude médicale au travail en hauteur

CONTENU :

THÉORIE : 3 heures

- Accueil des stagiaires
- Présentation du programme de stage
- Le travail et les responsabilités
- Les différents échafaudages

PRATIQUE : 4 heures

Description du matériel en général

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateurs professionnels d'adultes issus du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics

NOM DU RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

Gilbert BOUCHET

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Méthodes pédagogiques actives adaptées à la formation des adultes
- Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Distribution d'un manuel de formation
- Zone d'évolution permettant le montage et démontage de l'échafaudage
- Echafaudages
- **Le stagiaire** est équipé de sa tenue de travail, de ses chaussures de sécurité, de gants de manutention, et d'un casque.



MONTAGE ET UTILISATION D'ECHAFAUDAGES Selon les recommandations R408 R457

DATES DE FORMATION :

Veillez consulter le centre de formations AFA.

DURÉE :

7 heures

LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT

Centre AFA - 108 rue de la Rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR

Au sein de votre entreprise (en intra)

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur

Validation des acquis de la formation.

SANCTION VISÉE :

Attestation de fin de formation